



Groupe de travail 23/02

Groupe de travail « cadre supérieur » du 16.10.2002. Ou comment avancer pour mieux reculer...

Lors de la CAPC du début de l'année 2002 à la demande de la CFDT M.Bonnet s'était engagé à tenir un groupe de travail sur l'instauration d'un tableau annuel des mutations IP/DA (revendication de la CFDT depuis plus de 20 ans, ouf...), ainsi que sur la création d'une cellule de gestion du cadre supérieur.

Au cours de cette réunion trois sujets principaux étaient censés être abordés :

1/ Création d'une cellule cadre supérieure (interface entre les personnels et A/2 gestion) :

La CFDT pense que sa création est une bonne chose, à certaines conditions cependant. Ainsi pour nous, cette entité devrait être dirigée par un cadre issu de l'administration centrale, à l'abri de tout groupe de pression... Cette demande a été réitérée par nos représentants, à plusieurs reprises, sans succès apparent puisque la DG a maintenu sa volonté d'installer « un » ou un groupe de RR...

Cette cellule ne doit pas se limiter au cadre supérieur mais être la première pierre à l'édification au niveau régional d'entités semblables prenant en compte les aspirations et problèmes de tous les personnels, et là, le RR aurait toute sa place pour prendre le gouvernail !

La CGT a rejoint notre position. Le SNCD est favorable à la proposition DG !!!

2/ Recrutement et déroulement de carrière des cadres :

L'administration a reconnu la crise des vocations pour passer la sélection professionnelle d'IP. Pour palier cette désaffection elle envisage de :

-modifier l'esprit des épreuves en éliminant le bachotage et en introduisant une épreuve nouvelle, la rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier.

-communiquer les indemnités et salaires de l'ensemble de l'encadrement excepté pour les comptables pour lesquels continuera de s'appliquer l'OMERTA décrétée par le MINEFI. Nous avons fait remarquer (preuve à l'appui) que cette consigne est dommageable, puisque certains

comptables ne comprennent rien au détail et au « total de leurs indemnités faute d'information. Courteline ne prend pas une ride !

La procédure pour le tableau d'avancement à Directeur régional va évoluer. Les directeurs feront des propositions. Pour aider le choix du DG une commission sera créée Elle sera composée du Sous-directeur de A, de 2 autres Sous-directeurs et de quelques directeurs interrégionaux. Cette commission se prononcera sur les candidatures. Elle pourra auditionner les impétrants et le DG tranchera ensuite. On subodore aisément ce qu'il reste du rôle de la CAPC de nomination à Directeur régional.

3/ Création du tableau de mutations des IP/DA :

Point abordé à 13 heures, stigmatisant ainsi l'empressement de la DG sur le sujet qui fâche tout rouge le SNCD !

Cet horaire a poussé les représentants CFDT à demander le report de l'examen de ce sujet très sensible à une autre date. La DG à accéder à cette demande d'autant plus facilement que nos amis « majoritaires » pensaient comme nous.

Cette réunion se tiendra en fin d'année 2002 ou début 2003, cochon qui s'en dédit...

Il est clair que pour sortir la gestion du cadre supérieur de l'opacité, des luttes d'influences et de l'iniquité : it's a long way to...